



2024 / 61

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

**EXCUSE** : M. GSELL Bernard

**Date de Convocation** :  
16 mai 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 22  
Votants : 23

*Madame Evelyne KALIAKOURAS est désignée Secrétaire de Séance.*

**Objet** : Création d'un emploi permanent d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite à avancement de grade

Le Vice-Président délégué au Personnel rappelle que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG) qui présentent les critères de promotion, de valorisation des parcours et de définir la politique d'avancement des agents de la CCVA.

Les critères retenus sont les suivants :

- L'expérience acquise et la valeur professionnelle
- Investissement et motivation des agents
- L'ancienneté dans le grade ou la collectivité
- La formation

Filière	Grade d'origine	GRADE d'avancement	Temps de travail
Technique	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	Temps complet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**CREE** un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (catégorie C).

**DIT** que cet emploi est permanent et que les montants sont prévus au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

